

COMMUNIQUE DE PRESSE

du 29 mai 2008

Parents et enseignants soutiennent l'accord HarmoS et la convention scolaire romande

Les deux faïtières romandes des parents d'élèves (FAPERT¹) et des enseignants (SER²) apportent leur plein soutien à l'accord intercantonal HarmoS et à la convention scolaire romande, tous deux soumis actuellement au vote des parlements cantonaux.

De nombreux éléments de ces concordats sont de nature à améliorer la qualité du système éducatif romand, à tendre vers davantage de justice sociale et à répondre à des besoins largement reconnus.

Suite au vote massif du 21 mai 2006 des nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation, la FAPERT et le SER se sont réjouis de l'acceptation par la CDIP³ de l'accord HarmoS et de l'approbation par la CIIP⁴ de la convention romande. La ratification de ces concordats par les parlements cantonaux se heurte, dans certains cantons, à la mise en place de référendums. Les adversaires de ces accords brandissent une menace de « confiscation de l'autorité parentale » et de « restriction des droits participatifs sur le plan cantonal ».

La FAPERT et le SER ne partagent absolument pas cette opinion. En Suisse romande, la plupart des enfants sont déjà scolarisés à quatre ans et fréquentent même un jardin d'enfants dans l'année précédente. La généralisation de l'école à quatre ans, la mise en place de structures de jour et les aménagements d'horaires en fonction des besoins du terrain sont de nature à favoriser l'articulation école-famille pour le bien des enfants et leur éducation.

Quant aux autres aspects de l'harmonisation intercantonale, la FAPERT et le SER rappellent qu'ils répondent à des efforts et des besoins de coordination existants de longue date et à une volonté clairement exprimée par le peuple et les cantons le 21 mai 2006.

FAPERT

Anne Seydoux, présidente
079 296 65 92

SER

Georges Pasquier, président
078 686 68 12

¹ FAPERT : Fédération des associations de parents d'élèves de Suisse romande et du Tessin

² SER : Syndicat des enseignants romands

³ CDIP : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

⁴ CIIP : Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin